

Méthodologie : le commentaire de textes

2 mai 2003

But du commentaire de textes : dégager selon une méthode stricte tous les renseignements et informations que peut apporter à la connaissance de l'histoire juridique le texte à expliquer. Commenter tout le texte et rien que le texte.

1 Préparation

Elle consiste en une analyse préalable, que l'étudiant accomplit sur son brouillon, sans en rendre compte sur sa copie.

Cette opération comporte trois phases :

1.1 Prise de contact avec le sujet

Elle consiste en une **première lecture du texte** (ou des textes) **et de tout ce qui l'entoure** (titre, indications sur l'ouvrage, sa rédaction, dates et nom de l'auteur, informations complémentaires, éléments biographiques, etc.).

De ce premier contact avec le sujet dépend la compréhension du thème, donc l'optique dans laquelle le travail doit être réalisé. Par conséquent, l'attention devra être extrême et la lecture lente.

Durant cette première lecture, il faut s'interroger sur :

1. **QUI ? l'auteur** (lorsqu'il est connu) **et tous les éléments biographiques éclairant ses propos** : nom (s'il est connu), fonction (un politique et un philosophe ne raisonnent pas de la même manière), profession, appartenance politique, origine sociale (l'appartenance à l'aristocratie ou à la bourgeoisie, les alliances familiales peuvent expliquer certaines réflexions), nationalité (regard d'un étranger sur une civilisation différente de la sienne) ; on fera attention pour les personnages connus à se limiter aux renseignements biographiques utiles au commentaire du texte proposé. On cherchera à savoir aussi si l'auteur a été impliqué directement dans le récit ou s'il est un simple observateur et, s'il ne vivait pas à l'époque des faits, pourquoi il y fait allusion et quelles sont ses sources
2. **QUAND ? la date de rédaction du texte, si elle est connue** (il faut être plus vigilant lorsqu'un texte a été écrit plusieurs années ou siècles après l'événement décrit) et le contexte historique qu'elle évoque

3. **COMMENT ? la nature du document** : texte normatif, législatif (loi, acte royal, ordonnance, édit ; on précisera à quoi correspondent ces notions), décision de jurisprudence, texte administratif, source narrative (récit, chronique, biographie...), ou doctrinale (extrait d'un ancien traité de droit...), pamphlet, article de journal, discours, document diplomatique (charte, diplôme, notice...)
4. **POURQUOI ? le but du texte** : a-t-il été publié pour édicter une mesure impérative, pour plaider une cause, pour convaincre, ou même pour décrire sans but particulier
5. **la portée réelle du texte** : par exemple, la répétition d'un même sujet et des mêmes formules dans des édits successifs prouve la difficulté d'application du texte
6. **l'interprétation historiographique** : il est des textes qui se situent dans les grands débats de l'historiographie d'hier et d'aujourd'hui
7. **OU ? la situation géographique de la ville ou du pays concerné** : si elle peut éclairer certains propos (l'insularité ou le relief, par exemple, ont une influence sur les mentalités et par conséquent sur les institutions).

1.2 Analyse du texte

Elle comporte deux étapes : souligner les mots importants, repérer les césures et dégager les notions-clés.

1. **structure typographique et grammaticale : il faut souligner les mots importants et repérer les césures.** Il s'agit d'abord de **souligner les mots importants** qui devront faire l'objet d'une définition (termes techniques, institutions) ou d'une explication (allusion à des événements ou à des personnages) et **les phrases-clés ou césures qui commandent les grandes articulations du texte.** Pour ce faire, on se replace dans l'époque et on éclaire les lecteurs qui ne la connaissent pas. Il faut faire attention au vocabulaire (signification que les mots peuvent prendre à une époque souvent différente d'une autre), aux articulations du raisonnement (parfois le thème le plus important est évoqué de manière distraite, sous-jacente, alors que des termes secondaires sont largement développés : un seul mot peut commander toute une partie du plan alors que plusieurs lignes peuvent ne faire l'objet que d'une sous-partie)
2. **structure logique : il faut dégager les notions-clés.** Au fur et à mesure que l'on souligne, il faut noter en même temps sur des feuilles de brouillon (utilisées seulement au recto et numérotées) toutes les idées, les notions-clés que suscite le texte, dans l'ordre où elles se présentent, le classement méthodique intervenant dans la troisième phase. Puis, il faut répondre par écrit aux questions que l'on s'est déjà posées lors de la première lecture.

De ce travail sortiront les éléments de l'introduction, du plan et de la conclusion. Cette analyse permet de construire le plan.

1.3 Elaboration du plan

Tous les éléments de l'analyse préalable doivent se retrouver dans le devoir, mais selon un plan cohérent. Il convient de classer les thèmes principaux précédemment dégagés.

Pour cela, il faut distinguer les idées essentielles qui feront l'objet d'une partie et celles qui feront l'objet d'une sous-partie.

1) Le choix du plan

Deux types de plan sont possibles en histoire du droit :

- le plan linéaire, qui consiste à suivre l'ordre du texte
- le plan thématique, qui regroupe par thème les différents points abordés par le texte.

1. le plan linéaire : celui qui permet de rendre compte du texte avec la plus grande fidélité. Il évite en principe de construire une dissertation à partir du thème du document. En revanche, il risque de conduire à la simple paraphrase qui n'explique rien si on ne suit pas la méthode d'analyse suivante : après avoir déterminé les principales articulations du document, il s'agit de les suivre scrupuleusement. On respectera l'ordre des idées ou des thèmes, et les expliquant et en les commentant ligne à ligne. Tributaire du texte, le plan pourra présenter une certaine dissymétrie, notamment dans le nombre de sous-parties. De même, il devra être aménagé si une idée, une incise ou un membre de phrase doit être déplacé pour être commenté, non pas là où il se trouve dans le texte, mais en le rattachant à un développement plus large relatif à une autre partie du document
2. le plan thématique. Pour le construire, il faut dégager les thèmes fondamentaux du texte. Durant cette phase, l'étudiant devra veiller à l'équilibre du plan : un certain équilibre des parties est indispensable, car c'est la condition de la logique du devoir et de sa clarté. Il faut trouver le juste équilibre entre l'harmonie du plan et la fidélité au texte
3. le nombre des parties : deux, voire trois si le texte le justifie
4. les sous-parties : il n'est pas obligatoire d'avoir le même nombre de sous-parties dans chaque partie.

2) Les autres conseils

- Faire preuve de logique et hiérarchiser les idées en fonction de leur importance.
- Classer les idées de manière thématique en distinguant par exemple les éléments de droit public et les éléments de droit privé.
- Pour expliquer un document découpé en articles comme une constitution, regrouper les articles sous des rubriques thématiques afin de ne pas donner à l'ensemble de l'explication un aspect décousu.
- Pour l'explication de document, il faut rester le plus près possible du texte mais ne pas céder à la paraphrase.

– Il faut se garder de confondre le commentaire et la dissertation.
Par conséquent, si les citations sont trop nombreuses, c’est que l’on a tendance à paraphraser le texte et si le devoir comporte peu ou pas de citations, il y a de fortes chances pour qu’on soit dans le cas de la dissertation.

2 La rédaction

2.1 La rédaction de l’introduction

C’est la seule partie à rédiger au brouillon. Elle n’est ni trop courte, ni trop longue. Elle représente le plus souvent 20 à 25 % de l’ensemble du devoir, mais sa longueur varie selon les textes. Il ne s’agit pas de se contenter d’annoncer le plan ni d’y développer tout le devoir.

Elle consiste en une présentation mais non en un résumé du texte qui va être étudié.

Son articulation est immuable et comprend quatre points essentiels :

1. en 4 ou 5 phrase maximum, on commence par dresser **la carte de visite du texte**, en répondant aux questions que l’on s’était posées lors de la phase “prise de contact”, à propos du titre (la première phrase de l’introduction doit reprendre le titre du texte à commenter), de la date de rédaction du texte, de sa nature et de l’auteur
2. **le contexte historique dans lequel se situe le texte**. Il ne s’agit pas d’énoncer des généralités sur le règne en cours ou de faire toute l’historique de la période, mais de replacer les institutions décrites ou les événements relatés dans leur cadre chronologique précis, le but étant d’éclairer les thèmes abordés par le texte
3. de ce contexte se dégage la **problématique particulière soulevée par le document** qui guide l’ensemble du commentaire historico-juridique. Il s’agit de **souligner l’intérêt du texte** en dégagant quelques idées générales sur le document à commenter et en énonçant les principales questions posées par l’auteur. Il s’agit également de **critiquer le texte**, c’est-à-dire d’observer s’il est objectif, exact, partiel ou incomplet (volontairement ou non) ; à cette occasion, il faut montrer la manière dont un événement ou une institution (généralement connu ailleurs) est présenté par l’auteur et songer à analyser le style et le vocabulaire de l’auteur, qui sont souvent révélateurs
4. la dernière phrase de l’introduction **annonce le plan**. Il suffit d’une phrase simple qui comporte les titres des deux principales parties. On peut reprendre comme titre de partie ou de sous-partie une phrase du texte.

2.2 Le corps du devoir

Après ces préliminaires, la rédaction est aisée. Les idées étant classées dans le plan détaillé, il suffit de les lier ensemble, de faire régulièrement référence au

texte, soit en citant des extraits, soit en indiquant les numéros des lignes du texte ou le paragraphe concerné.

2.3 La conclusion

C'est souvent la partie la plus faible et la plus médiocre. **Elle n'est pas le résumé des arguments présentés dans le devoir et elle ne sert pas à indiquer des précisions ou des développements qui auraient été oubliés dans le commentaire.**

Elle peut être moins conséquente pour un commentaire que pour une dissertation, mais il convient d'y souligner la portée et l'intérêt du texte :

- **la portée du texte** démontrera si le but visé par l'auteur a été atteint et quelles furent les conséquences historiques du texte (application d'une loi, exécution d'un traité, influence d'un discours...)
- **l'intérêt du texte** sera dégagé en fonction de ce qu'il apprend à l'historien du droit (révélations sur un événement, un problème politique, économique ou social, sur les idées, les ambitions, les arrière-pensées, la mentalité d'un homme d'Etat, d'un groupe social, d'un parti politique, ...).

ATTENTION :

- **le commentaire de plusieurs textes** : si vous avez deux ou trois textes à commenter en même temps, il ne faut pas faire, sauf cas exceptionnel, un plan et un commentaire linéaire mais trouver des thèmes communs dans chaque document
- **la dissertation à partir d'un ou plusieurs textes** : la démarche est inverse à celle précédemment exposée. Il faut composer une dissertation à partir d'un texte qui procure des arguments, des exemples. Il faut alors construire un plan en fonction de ce qu'il est demandé d'expliquer et non en fonction du texte lui-même.